

COMMUNIQUE

Une bonne nouvelle : Prolongation des concours réservés !

Le Ministre de la Fonction Publique vient de prolonger de deux ans, jusqu'en 2018 par conséquent, la tenue des concours réservés afin de mettre un terme à la précarité de l'emploi dans les trois fonctions publiques : d'Etat, territoriale et hospitalière. Bien entendu, cette décision est prise à partir du bilan dressé pour les trois sessions de 2013, 2014, 2015, au cours desquelles a été mise en application la loi de 2012.

Le SNCA e.i.L. Convergence trouvant que le projet avantageusement modifié par le Sénat, tardait à être présenté en seconde lecture à l'Assemblée Nationale, avait, pendant les congés de la fin d'année 2011, sollicité le Président de la République pour que le mouvement s'accélérait. Mis en procédure d'urgence par le Premier Ministre, le texte était adopté à l'unanimité, moins une abstention, le 12 mars 2012.

Restait à l'appliquer.

Manifestement, la fonction publique hospitalière n'a pas été la meilleure élève dans le recours aux concours réservés pendant ces trois années ; sans doute parce que sa gestion et les projets de modification de gestion interfèrent avec la volonté de faire accéder le plus grand nombre d'agents contractuels à la titularisation. Disons que, dans ce domaine comme dans d'autres, la fonction publique hospitalière est le grand malade de la Fonction Publique et que l'acharnement thérapeutique dont elle est l'objet de la part de son ministre de tutelle lui fait plus de mal que de bien !

En ce qui relève des deux autres FP, les résultats varient selon l'implication des employeurs.

Pour s'en tenir à l'un des employeurs de la Fonction Publique d'Etat, l'Education Nationale, le SNCA e.i.L. Convergence a eu surtout à traiter l'affaire de la CPIF, **Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation**, métier exercé en GRETA et à la MLDS, ex-MGIEN.

En établissant la liste des disciplines et matières des concours réservés, Madame la DGRH du Ministère de l'Education Nationale, a omis d'inscrire la CPIF ... Contre cette omission, l'intense mobilisation des enseignants-coordonateurs de la MLDS, en particulier dans l'académie de Versailles, au-delà de vagues promesses concédées par le Ministère, n'a pu empêcher un véritable désastre à la première session de 2013. Cramponnée qu'elle était au refus d'inscrire la CPIF comme matière des concours réservés, les positions de Vincent PEILLON en faveur des personnels en charge de la MLDS, ont cependant obligé Madame la DGRH à faire savoir aux jurys quelle était la situation particulière des enseignants coordinateurs. Il est vrai que beaucoup de candidats ont manqué à l'appel de la session 2014,

échaudés qu'ils étaient par la catastrophe et le mépris qui avaient accablés leurs prédécesseurs ! Les rares candidats MLDS-GRETA ont été cependant moins maltraités et moins méprisés à la session 2014 ; mais le compte ni la conviction n'y étaient.

Catherine GAUDY a-t-elle alors compris à quel point elle se fourvoyait en refusant la CPIF comme matière de concours ? Ou lui a-t-on forcé la main (lors de la crise de 2013, le Président de la République avait, en réponse aux sollicitation du SNCA e.i.L. Convergence, témoigné son intérêt et son respect pour le métier de CPIF) ? Toujours est-il qu'elle a plié et inscrit pour la session de 2015 la CPIF au rang des concours réservés.

Espérons que pour les trois prochaines sessions, elle n'exercera pas à l'encontre des candidats qui exercent ce métier de nouveaux sévices.

Le SNCA e.i.L. Convergence adresse à tous les lauréats des concours réservés - et pas seulement aux certifiés et PLP CPIF ! – ses félicitations et reste à la disposition de tous les agents contractuels des trois Fonctions Publiques qui, souhaitant se présenter aux prochaines sessions, auraient besoin de son aide.

Paris, le 18 mars 2015